



Séance du 16 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 16 du mois de Mai à 20 heures, se sont réunis en séance ordinaire les membres du Conseil Municipal, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Dominique GABASIO, en qualité de Maire.

Etaient présents : Dominique GABASIO, Jean-Claude DURUAL, Mireille BESSON, Audrey ARCHENY, Henri De BOISSIEU, Anne CHOLVY, Michel FLOQUET, Elodie MELLET, Christine SORNAY.

Absents excusés : Ignace Di FILIPPO (pouvoir à Mireille BESSON), Dorian DEBOURG (pouvoir à Christine SORNAY), Vincent ZWITSERS (pouvoir à Michel FLOQUET), Patrick CHAFFANEL.

Absent : Yves MOLTON.

Date de convocation : 9 mai 2023

Secrétaire de séance : Mireille BESSON

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 04 avril 2023 : adopté à l'unanimité.

FINANCES :

➤ Décision modificative n° 1 – Budget principal :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur matériel figure dans le budget primitif 2023. Une recette d'investissement d'un montant de 6009,03 € au compte 1068, n'existe pas. Il est nécessaire de virer cette somme du compte Dépenses Imprévues en section de fonctionnement pour compenser cette somme, à la section d'investissement.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de procéder à une décision modificative afin que le compte 1068 soit à 0 euro.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et après en avoir délibéré, décide d'autoriser, Mme le Maire à effectuer la décision modificative n° 1 – Budget principal.

➤ Décision modificative n° 2 – Budget principal :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative de 4540,00 €, (somme correspondant à la reprise de l'ancien tracteur), créditée au compte 2182, en section investissement matériel de transport est nécessaire afin de pouvoir régler l'acquisition du nouveau tracteur et du broyeur. Il est nécessaire de virer la somme de 4540,00 € du compte Dépenses imprévues à la section fonctionnement.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de procéder à une décision modificative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à effectuer la décision modificative n° 2 – Budget principal.

➤ Décision modificative n° 1 – Budget assainissement :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le budget assainissement est en déséquilibre au niveau du chapitre 011 et qu'une décision modificative de 1 976,40 € est à effectuer afin d'équilibrer ce chapitre. Cette somme sera virée du fonctionnement en recettes au compte Participations pour assainissement.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de procéder à une décision modificative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à effectuer la décision modificative n° 1 – Budget assainissement.

PERSONNEL COMMUNAL :

➤ Avenant contrat de travail de Mr Léo LHERMET :

Compte tenu de la charge de travail à effectuer sur la commune au niveau des espaces verts, Mme le Maire propose que Mr Léo LHERMET passe à temps complet, soit 35 heures par semaine à compter du 15 mai 2023 jusqu'au 31 août 2023. Ce temps de travail supplémentaire permettrait de pallier aux congés de Mr Jean-Pierre RODET.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte l'augmentation des horaires à 35 heures par semaine du 15 mai au 31 août 2023.

INFORMATIONS DIVERSES :

➤ Dénomination de l'école de Varambon :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le nom de l'école n'a jamais été officialisé. Le 26 juin 2004, le Maire avait demandé aux élèves du groupe scolaire de donner un nom à cette école. Après réflexion, le nom retenu était « A l'Ain Claire » ; aucune délibération n'a été prise à l'époque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et après en avoir délibéré, décide de donner le nom « A l'Ain Claire » à l'école primaire de Varambon, comme cela en avait été décidé en 2004.

➤ Interrogation de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon :

Avec le départ de Mr Martin-Ferrer des postes sont à pourvoir dans différents organismes :

- SR3A : Mr Michel Floquet déjà référent pour la commune devient élu titulaire,
- Natura 2000 : Mr Henri de Boissieu représentera la commune,
- BUCOPA : Mr Jean-Claude Durual 1^{er} adjoint est nommé suppléant de Mme Dominique Gabasio titulaire.

➤ Travaux avec le département – réfection de la bande roulante de la départementale 984 :

Les travaux réalisés par le service des routes du département ont eu lieu au mois de mai. Seule reste à charge de la commune la reprise des caniveaux pour un montant de 5149 € TTC.

➤ Clos des Brotteaux :

Un devis a été demandé à l'entreprise Archeny Charpente pour la pose d'un plafond bois (3800 €) dans la pièce de la chambre froide.

➤ Aménagement centre bourg :

Le CAUE présentera le projet lors d'une réunion publique ouverte à tous les habitants de la commune le 26 mai 2023 à 18 h 30 à la salle des fêtes.

➤ Cyber attaques :

Une réunion publique d'information sur les risques d'arnaques sur internet sera tenue par la gendarmerie à la salle des fêtes le vendredi 15 juin à 19 h.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ La question du désherbage au lotissement du Pré Vert à la Magdeleine est posée :

Une convention a été signée lors de la construction entre la commune et la SEMCODA. Celle-ci spécifie que l'entretien des espaces verts dans le lotissement incombe à la SEMCODA. Seul l'entretien de l'accotement route de la Magdeleine vers l'abri bus est à faire par la commune.

➤ Repas cantine :

Un appel d'offre pour la préparation et livraison des repas pour la cantine scolaire à la rentrée prochaine a été lancé à Bourgogne Repas, actuel fournisseur et à Bourg Traiteur.

➤ Sécurité des enfants à la descente du car depuis l'abri bus jusqu'au lotissement « Sous le Château » rue des Rives de l'Ain au sud du village :

Mr Michel Floquet signale que, le soir, quand il pleut et/ou quand les jours sont plus courts, **les enfants, non équipés de vêtements voyants** (gilets ou brassards fluorescents ...) marchent sur la route, **ce qui est extrêmement**

dangereux vu la circulation assez dense à cette heure de la journée. Il est demandé aux parents de veiller à la mise en sécurité de leur enfant par soit un gilet jaune soit l'apposition de bande fluorescente sur les sacs à dos ou les blousons. Il est rappelé que la voix douce passe par le chemin du port, qui a été aménagée lors des mandats précédents dans cet esprit et que les enfants peuvent donc facilement l'emprunter. La question de l'aménagement piétonnier est toujours d'actualité et était un axe de ce mandat, seul manque le financement au vu du budget de plus en plus restreint de la commune et des remboursements des investissements faits depuis ces 20 dernières années (école, logements communaux et locaux des services techniques, aménagement entrée nord, aménagement chemin du port et de la Magdeleine...). La rue des rives de l'Ain est une départementale et même si elle est dans les limites de l'agglomération, tous travaux doivent avoir l'aval des services du département.